



ANIMATION FRANÇAISE : IL FAUT AGIR MAINTENANT !

MERCREDI 11 JUIN 2025

ANNÉCY²⁰²⁵
FESTIVAL



Une liste de sociétés en difficultés qui s'allonge



Reprise par Gump
en juillet 2024



Liquidation en mai 2024



Liquidation en octobre 2024



Reprise par Riva Studios
en décembre 2024



Liquidation en avril 2025



Animation Productions

Reprise par
OuiDO! Productions
en mars 2025



Redressement judiciaire
en mars 2025



Emploi : un renversement de tendance en 2023 qui s'accélère en 2024 *

Nombre de salariés 2024

8988

- 10,5% par rapport à 2023

Masse salariale 2024

223 M€

- 14,4% par rapport à 2023

Nb heures travaillées 2024

7,8 millions

- 16,3% par rapport à 2023

Salariés sous CDDU en 2024

83% des effectifs

67% de la masse salariale

- 12% effectifs

- 17% masse salariale

- 20% nb heures travaillées

** Chiffres 2024 provisoires : sur la base du périmètre défini dans l'étude « L'emploi dans la production de films d'animation – Editions 2023 » et avec changements de méthodologie d'Audiens dans le traitement des DSN*



Emploi : un décrochage violent par rapport à 2022

Ensemble des salariés
2024 / 2022

Effectifs

-11%

**Masse
salariale**

-18%

**Nb heures
travaillées**

-23%

Salariés sous CDDU
2024 / 2022

-14%

-25%

-30%

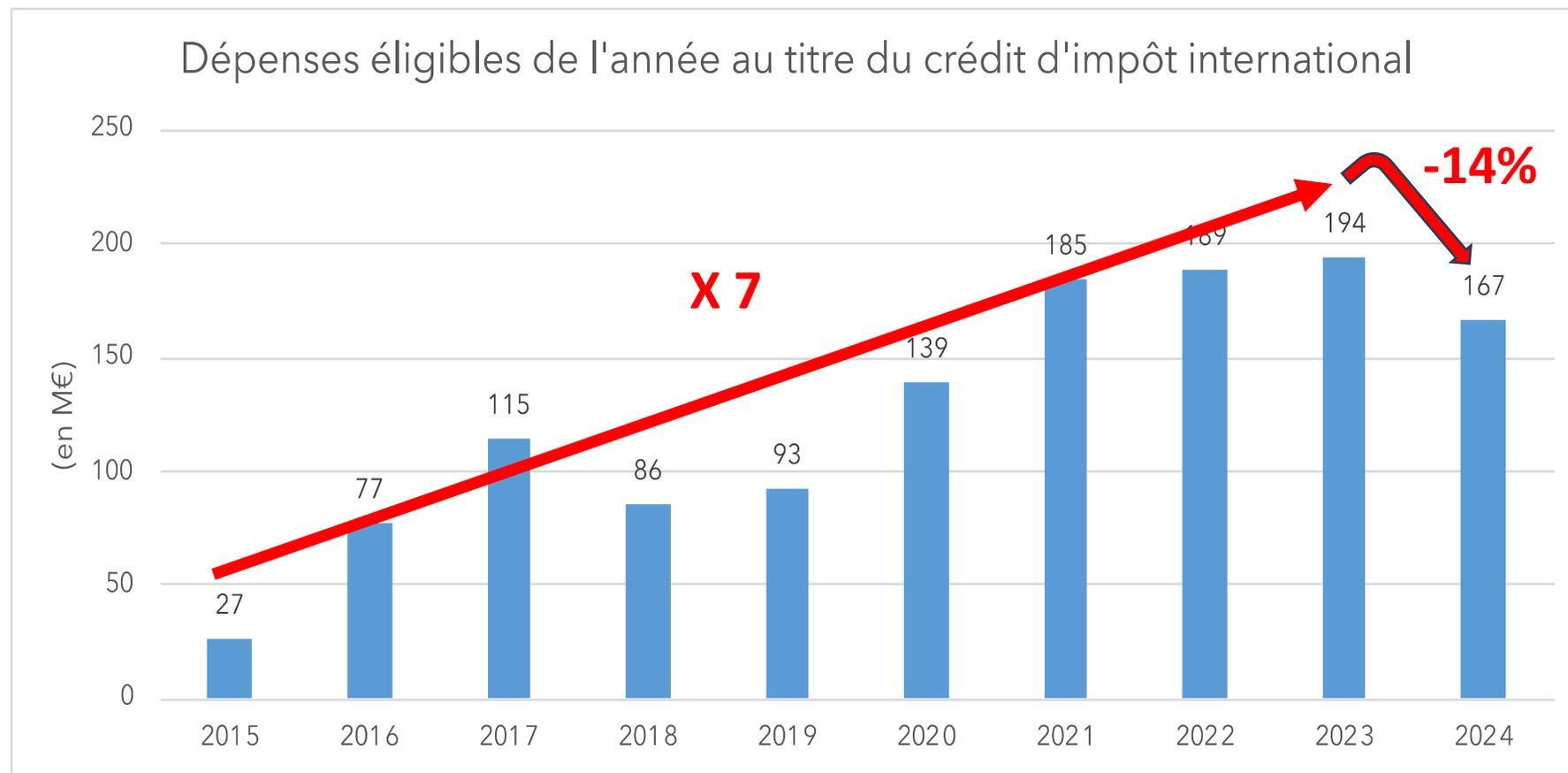
La prestation de services : le moteur de la croissance a calé ...



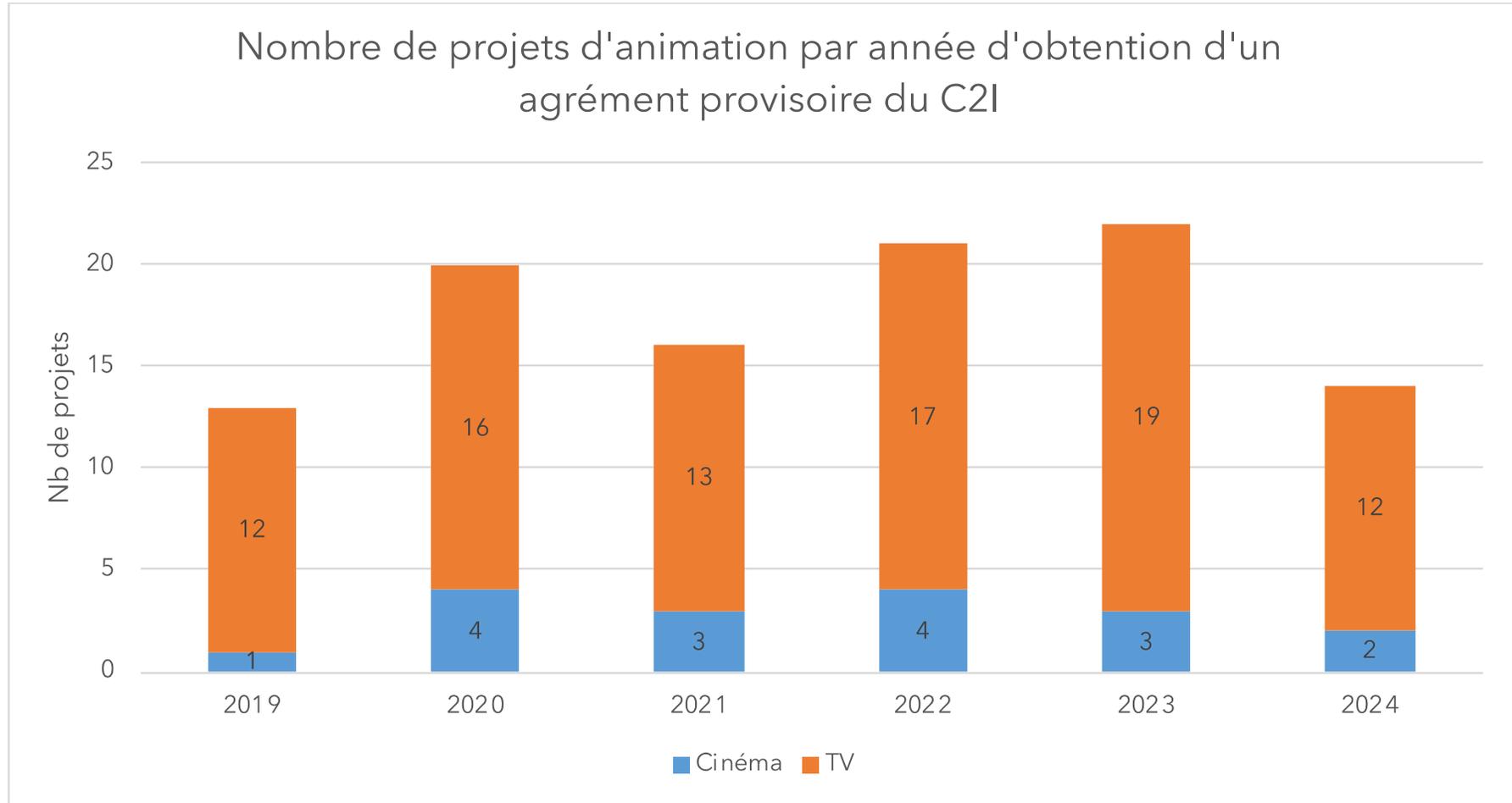
La prestation pour le long métrage résiste plus de 100 M€ de dépenses éligibles réalisées en 2024



En séries TV/platformes, 120 M€ de dépenses éligibles réalisées en 2022 à 60 M€ en 2024 !



... et il décélère fortement



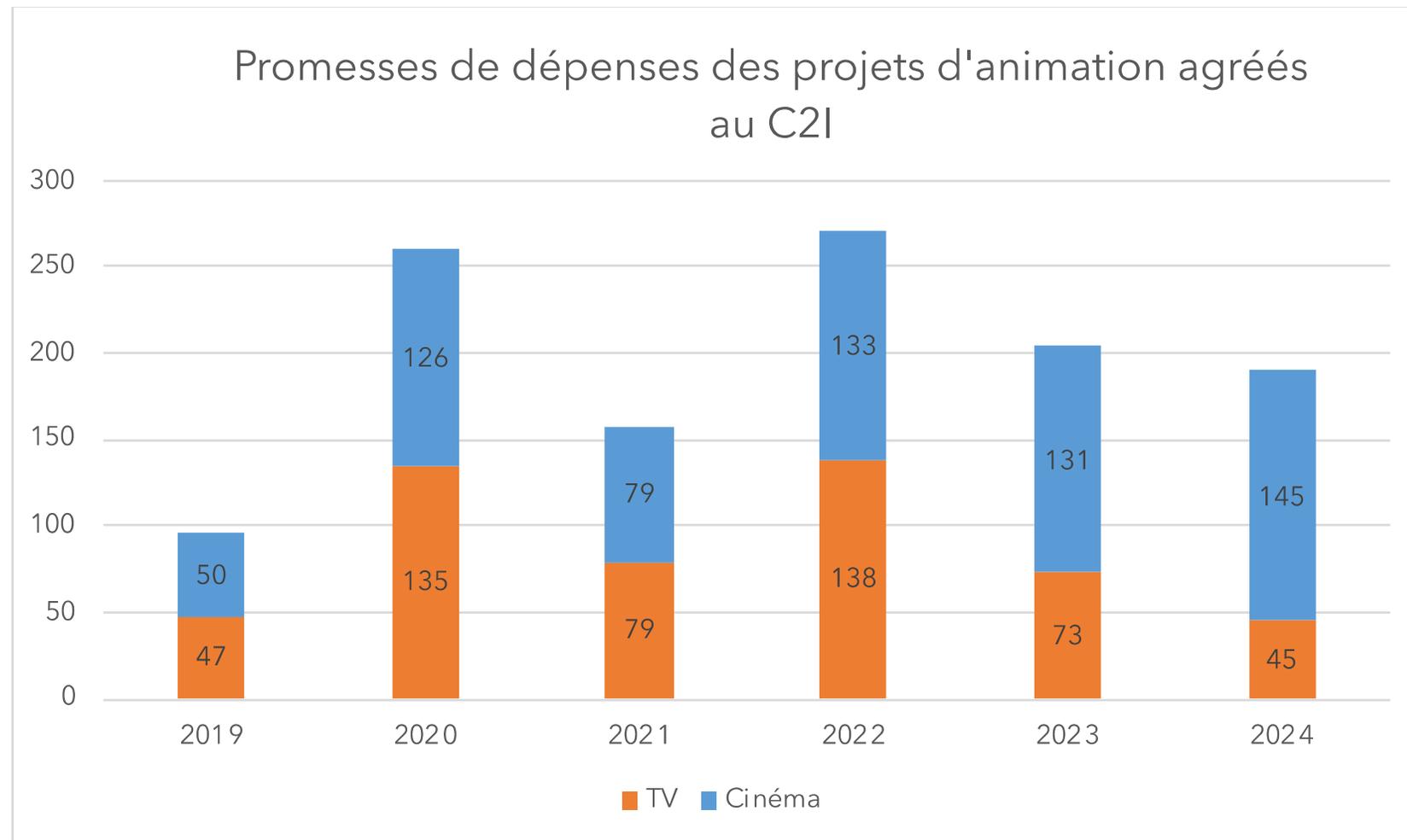
En 2024, 14 projets d'animation (12 TV et 2 cinéma) ont obtenu un agrément provisoire du C2I contre près de 20 projets / an en moyenne entre 2020 et 2023.

... exclusivement pour les projets TV/plateformes



190 M€ de dépenses
prévisionnelles en 2024 contre un
peu plus
de 200 M€ en 2023
et 270 M€ en 2022

Près de 120 M€/an de dépenses
prévisionnelles engagées dans
des projets TV/plateformes
entre 2020 et 2022
contre 45 M€ en 2024, soit une
baisse de plus de 60%





La production TV est impactée par le ralentissement du marché international

Une baisse de plus de 40% des exportations en 2023 par rapport au plus haut de 2020

Evolution de l'exportation des oeuvres audiovisuelles d'animation



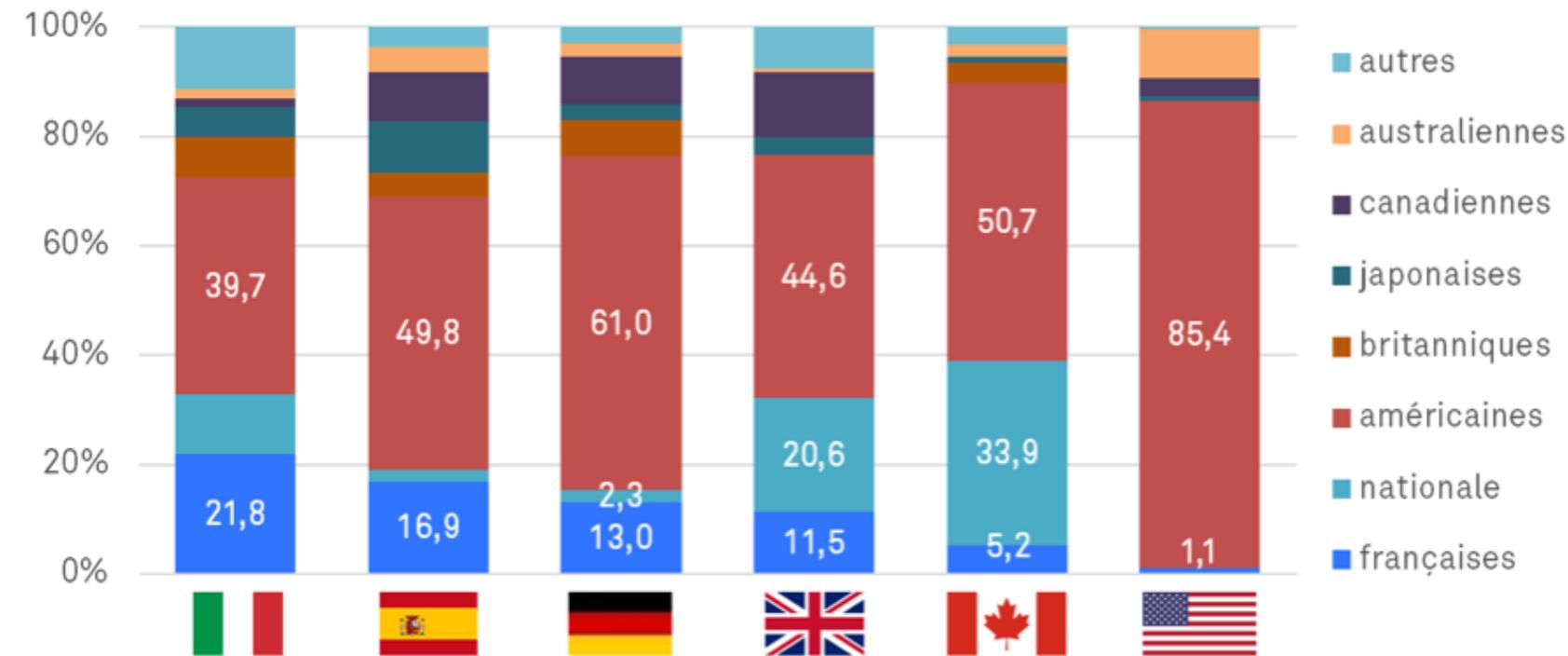
Un rebond des préventes en 2024 à hauteur de 40 M€ (vs 20 M€ en 2022 et 2023) porté par un line-up de productions comptant plus de séries de 11' et 22' et notamment les deux saisons de la série *Miraculous les aventures de Lady Bug et Chat noir*

Un risque producteur qui devient de plus en plus difficile à amortir dans un contexte de ralentissement des exportations

L'animation française conserve une place de premier plan sur de nombreux marchés internationaux



Part de marché de l'animation audiovisuelle française dans l'offre TV d'animation en 2024 (en % du volume horaire diffusé)



Animation française n°2 en Italie, Espagne, Allemagne derrière la production US mais toujours devant la production locale

La France est le 5^{ème} pays le plus représenté dans les offres des plateformes de SVoD à l'étranger derrière les US, le Japon et le R-U

(Sources : CNC / MediaLogiq
CNC / Ampere Analysis)



Des acteurs mal ou pas du tout régulés qui captent 50% du temps de consommation des enfants

Répartition du temps de consommation quotidien de vidéos par les enfants selon les plateformes

	2019	2024 (oct/dec)	Ev	Part	
Contenus TV (chaînes et plateformes des groupes TV)	1h22 mn	1h15 mn	-9%	56% (vs 69% pour les 4+)	
Vidéos sur Internet	52 mn	48 mn	-8%	32% (vs 20% pour les 4+)	
VoD / SVoD	7 mn	17 mn	+140%	13% (vs 11% pour les 4+)	 

(Sources : Médiamétrie Global Vidéo / Observatoire des comportements SVOD / Internet Global)

Pour relancer l'industrie : renforcer le marché français



**Consolider les accords
avec les éditeurs
français**

**Tirer les conséquences de
l'échec avéré du décret SMAD
pour l'animation**

**Renforcer les modalités de
soutien à l'animation**

**Faire évoluer le crédit
d'impôt**



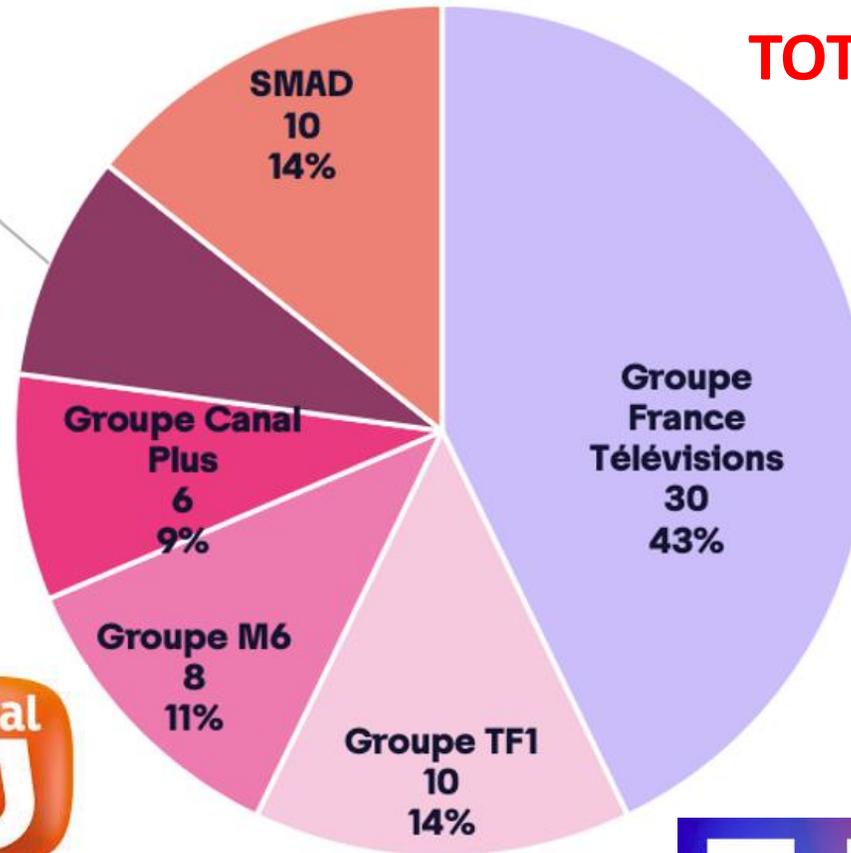
Consolider les accords avec les acteurs français



Plus d'accord interprofessionnel en audiovisuel



Accord du 20/01/2023
et avenant du 3/02/2023



TOTAL = 70 M€ en 2023

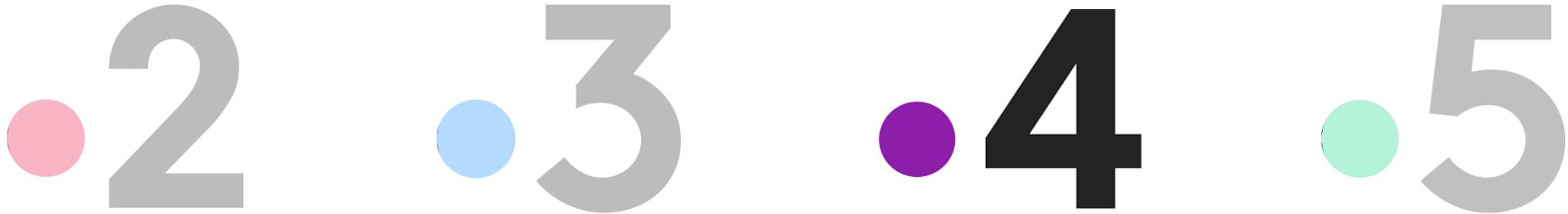


Accord du 4/07/2024



Accord du 15/12/2022
et avenants n°2 et 3 en 2024

Depuis le 6 juin 2025, France 4 a rejoint
ses grandes sœurs sur le canal 4 de la TNT



et



a pris place sur le canal 12 de la TNT

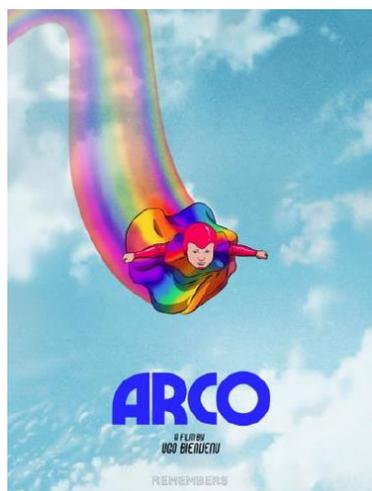


France Télévisions : un partenaire essentiel

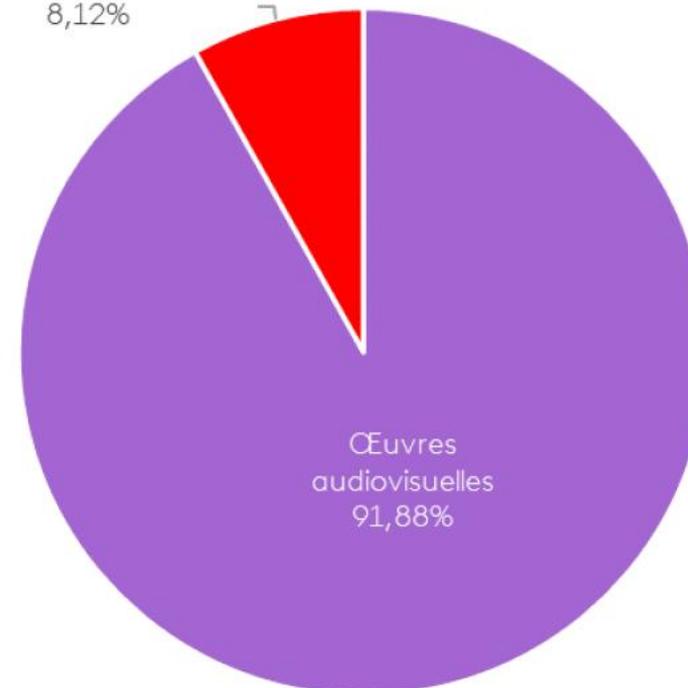
Investissements 2024 dans l'animation

Près de 30 M€ dans la production TV en 2024
et près de 2,7 M€ dans la production cinéma
pour un total de 32,6 M€

5 longs métrages d'animation en 2024 (3 coproductions et 2
préachats) contre 3 films en moyenne précédemment



Œuvres cinématographiques
8,12%



■ Œuvres audiovisuelles

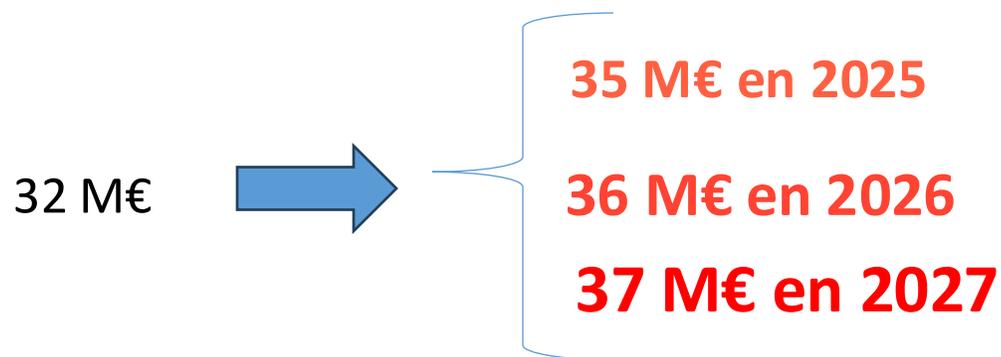
■ Œuvres cinématographiques



... qui va renforcer son engagement dans l'animation

Un accord cinéma du 17 mai 2024 conclu pour 5 ans (2024/2028)

Un accord télévision du 4 juillet 2024 conclu pour 3 ans (2025/2027)



Soit 5 M€ supplémentaires / an à terme
Une augmentation > 14%

Avec la mise en place d'un plancher pour le long métrage d'animation de 3 M€ / an
+ 3 M€ à répartir sur la période 2025/2027
Et un engagement à investir dans 25 films entre 2024 et 2028

En contrepartie, les producteurs accompagnent l'évolution digitale du groupe

TF1 : une augmentation de 15% du quota de production dans l'animation à compter de 2025



750 heures de programmes jeunesse dont 650 heures d'animation par an



300 heures de programmes jeunesse dont 200 heures d'animation par an



Le quota animation passe à 6% de la contribution du Groupe TF1 à la production d'œuvres audiovisuelles patrimoniales contre 5,2% auparavant.

- dont 93% dans l'inédit
- dont 70% dans la production indépendante



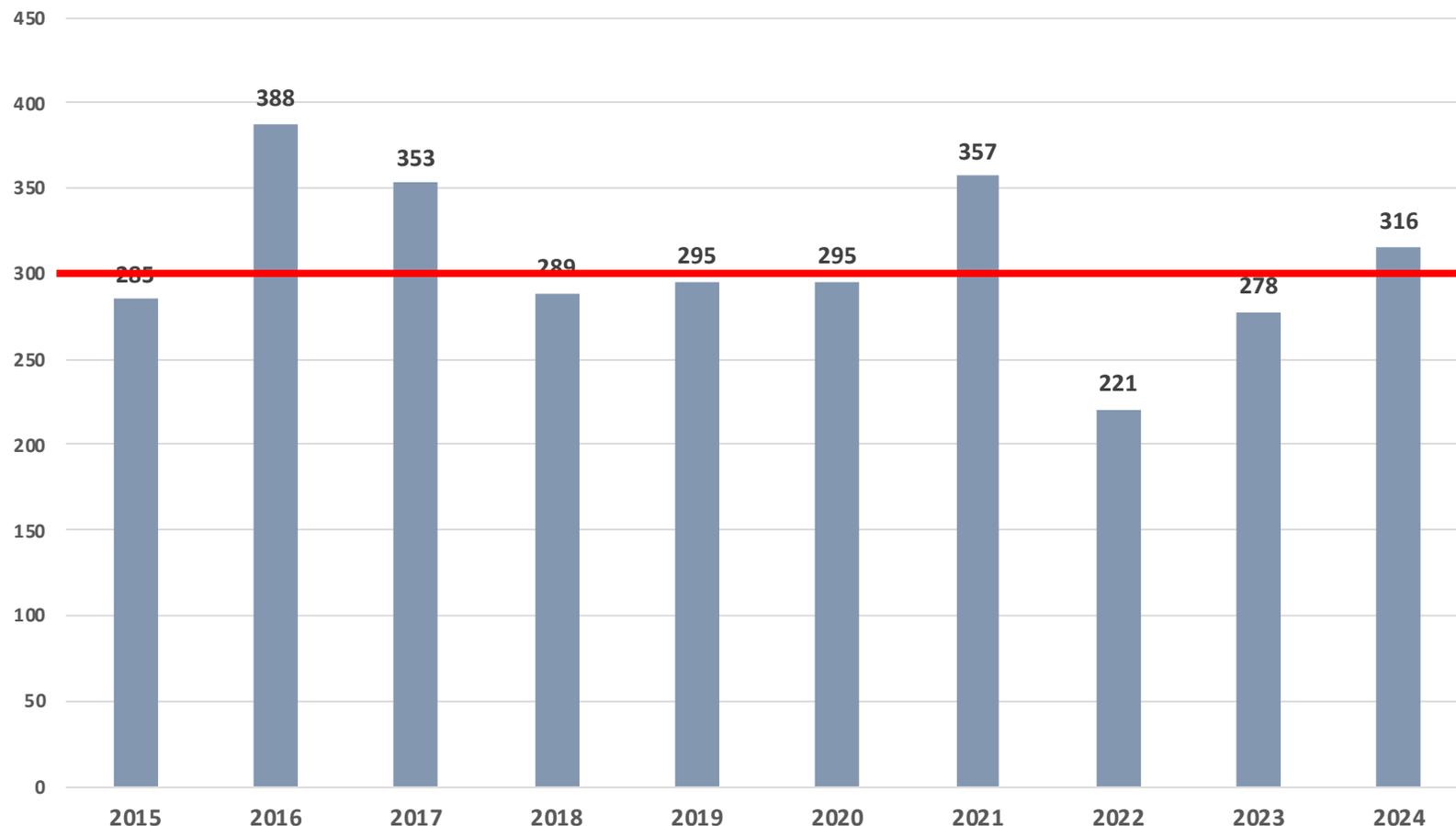
En contrepartie, les producteurs accompagnent l'évolution digitale du groupe



Un volume de production TV qui n'est soutenu que par les acteurs historiques



Nombre d'heures aidées au Fonds de soutien audiovisuel du CNC



272 h/an en moyenne sur les trois dernières années

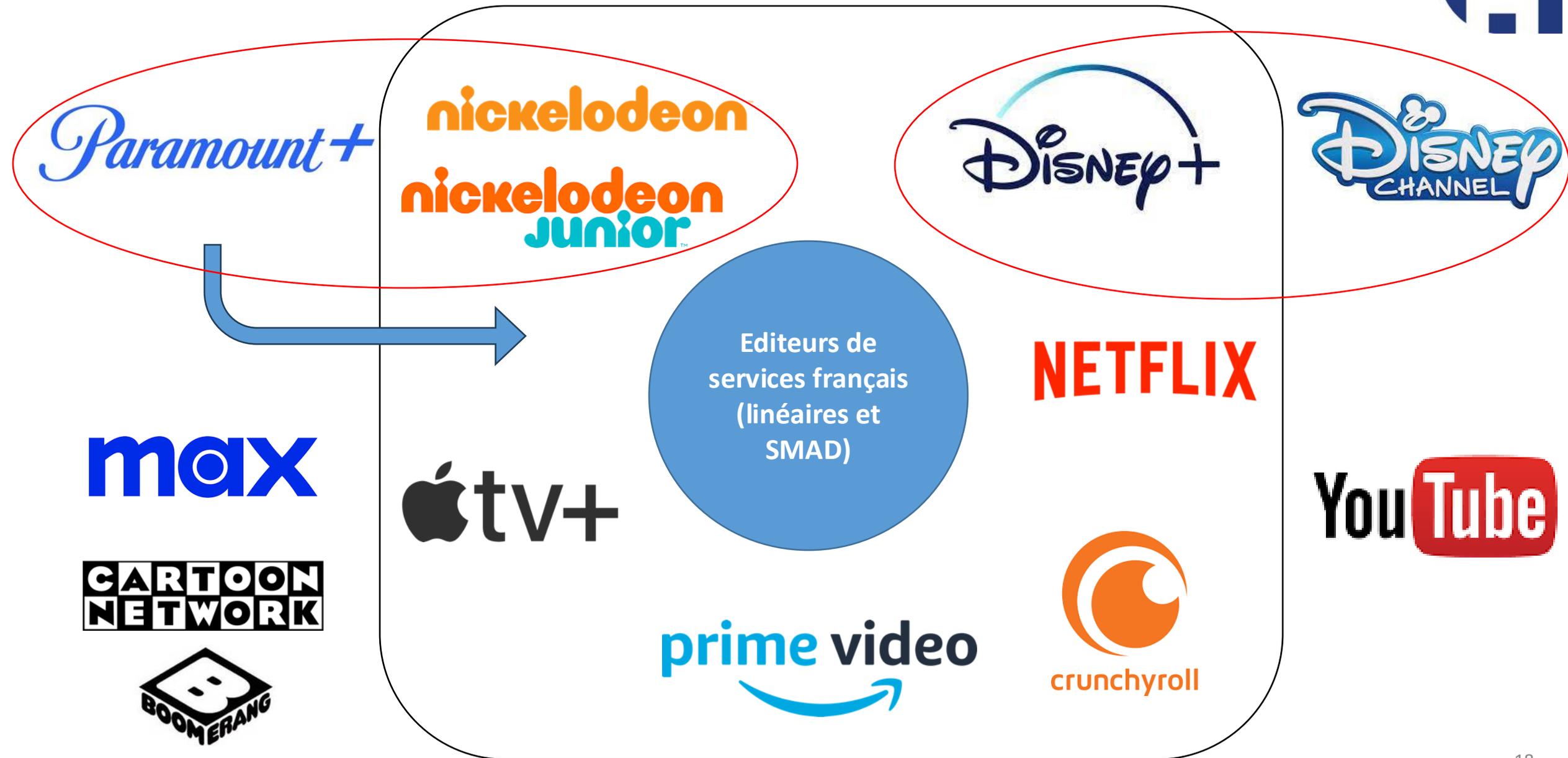
64,3 M€ apport des chaînes françaises

Rebond des financements étrangers avec 75 M€

931,6 K€ de coût horaire. Un record historique (+47% en 10 ans)

Les SMAD ont participé au financement de 20 heures pour 2,2 M€ d'apports

Une lente et imparfaite intégration des acteurs étrangers





Un accord exemplaire pour l'animation française



Taux d'investissement de

25%

11,75% en faveur de l'audiovisuel avec un MG de 90 M€ sur la période

dont une part d'au moins **12%** consacré à l'animation

- à 85% EOF
- à 70% indépendante
- **et 75% inédite**

13,25% en faveur du cinéma avec un MG de 115 M€ sur la période

dont une part d'au moins **8%** consacré au long métrage d'animation

1^{er} engagement d'une plateforme US en faveur du long métrage d'animation



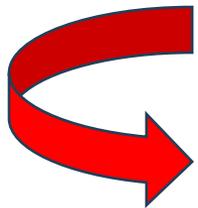
Un nouveau partenaire pour l'animation française



Première plateforme mondiale dédiée à l'anime.
Un pure player de l'animation qui a désormais franchi les seuils d'éligibilité
d'audience et de chiffre d'affaires du décret SMAD

Une obligation de 20%
dans la production audiovisuelle et cinématographique
quasiment totalement dédiée à l'animation

6 M€/an



En production audiovisuelle, l'investissement de Crunchyroll sera à
85% dans des œuvres EOF, à 75% dans la production inédite et à
70% dans des œuvres indépendantes

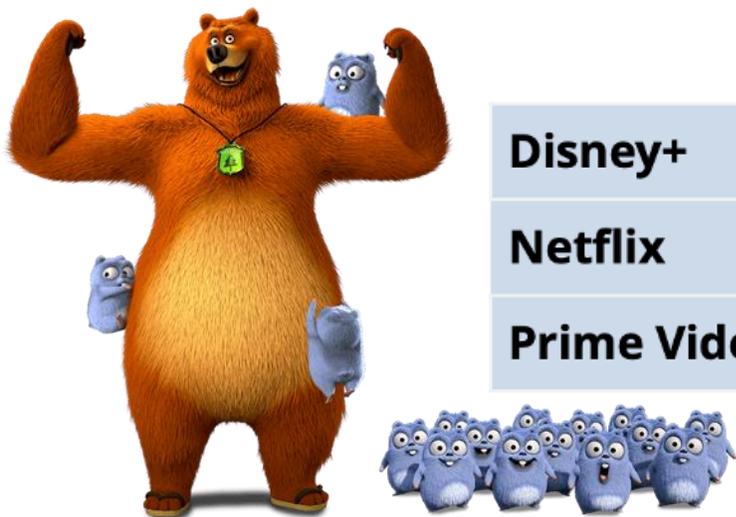
Bilan ARCOM / CNC : un constat sans appel



Conventions ARCOM de 2021 avaient mises en place des taux faibles en faveur de l'animation sans part inédite. Les premiers accords avec Prime Video et Netflix ont corrigé un peu le tir avec une augmentation des taux mais en contrepartie d'un lissage des obligations sur plusieurs années

Dépenses déclarées par les SMAD en animation dans le cadre de leurs obligations :
9,3 M€ en 2023 vs 265 M€ dans la fiction

Part de l'animation dans la contribution globale de chaque service en 2021, 2022 et 2023



	2021	2022	2023
Disney+	0 %	3,1 %	1,6 %
Netflix	10,7 %	6,5 %	4,3 %
Prime Video	Pas de dépenses dans l'animation déclarées		



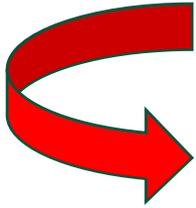
Source : Arcom

Part des achats : 94% en 2023



Une nécessaire modification du décret SMAD

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021



La clause de diversité (article 18) devait permettre en matière audiovisuelle de garantir des financements en faveur de la production inédite pour l'ensemble des genres audiovisuels

Bilan du décret SMAD par l'Arcom et le CNC démontre que l'objectif n'est pas du tout atteint en matière d'animation

**Inscrire dans le décret une clause de diversité au minimum de 20%
dont un sous-quota animation annuel au minimum de 12%
qui respecte les parts indépendante, EOF et inédite de chaque plateforme**

**Et revoir pour l'animation TV le dispositif des droits monde
en se calant sur celui prévu dans le décret pour les investissements cinéma des plateformes**

YouTube Comment la faire entrer dans le jeu ?



Un poids incontournable dans l'offre et la consommation d'œuvres d'animation en France.

A découvrir demain l'étude ARCOM à 12h15 présentée par Antoine Boilley.

Un acteur sur lequel ne repose aucune contrainte réglementaire.

La directive SMA ne semble pas empêcher l'intégration des plateformes de vidéo et réseaux sociaux dans le régime de contribution à la création (Cf : cas belge).

Trois pistes de travail :

- Réinterroger la loi de 1986 et le décret SMAD sur cette question pour que YouTube participe au financement de la création ;
- Faire évoluer la clé de partage des revenus entre les ayants droit et la plateforme ;
- Revoir l'abattement de 66% dont bénéficie YouTube dans le cadre de son assujettissement à la TSV auprès du CNC, ce qui permettra d'améliorer les dispositifs de soutien à la production d'œuvres d'animation



: des premiers aménagements



Adoptés au Conseil d'administration du CNC de décembre 2024

- 1 Correction des effets de la réforme de la définition de la part française début 2023 :
Intégration du MG distributeur dans le calcul des préventes pour le déclenchement de la dérogation relative aux 25% d'apport du diffuseur.
- 2 Augmentation du plafond des aides à la préparation pour les séries de création originale à 200 K€ contre 150 K€ précédemment.
- 3 Le surinvestissement est élargi aux adaptations relevant du bonus 2 (déjà possible pour les créations originales aux bonus 1 et 2)
- 4 La notion d'œuvre « difficile » (qui permet de porter le plafond d'intensité d'aides publiques de 50 à 60%) est élargie aux séries feuilletonnantes et aux séries ado/adultes



: une réforme qui a déjà dix ans



Une inflexion du modèle français : une production haut de gamme basée sur un marché national puissant et un financement étranger reposant essentiellement sur les préventes, permettant le contrôle de l'IP et la localisation maximale de la dépense sur le territoire français

Face aux difficultés de financement des programmes jeunesse un peu partout dans le monde, l'argent public prend le relais avec des exigences de localisation de la dépense



Un retour plus substantiel de la coproduction avec la nécessité de partager la fabrication

Réintroduire de la souplesse dans le dispositif, sans renverser le modèle qui a fait notre succès



Crédit d'impôt audiovisuel

Le financement des œuvres pour les enfants a été durablement fragilisé, notamment par les restrictions publicitaires sur les cases enfants des chaînes historiques et les mouvements d'audience au profit d'acteurs qui n'ont pas les mêmes contraintes.

Si l'on veut continuer à produire durablement des programmes pour enfant de qualité, il faudra introduire plus de soft money.

Emergence d'une production à destination des ado/adultes, dont les coûts de production sont équivalents à ceux de la fiction, qui se heurte au plafond de 3 K€/mn

Remonter le plafond par minute du crédit d'impôt audiovisuel
Remonter le taux de 25 à 30%

IAG : des premières étapes franchies dans une course de fond



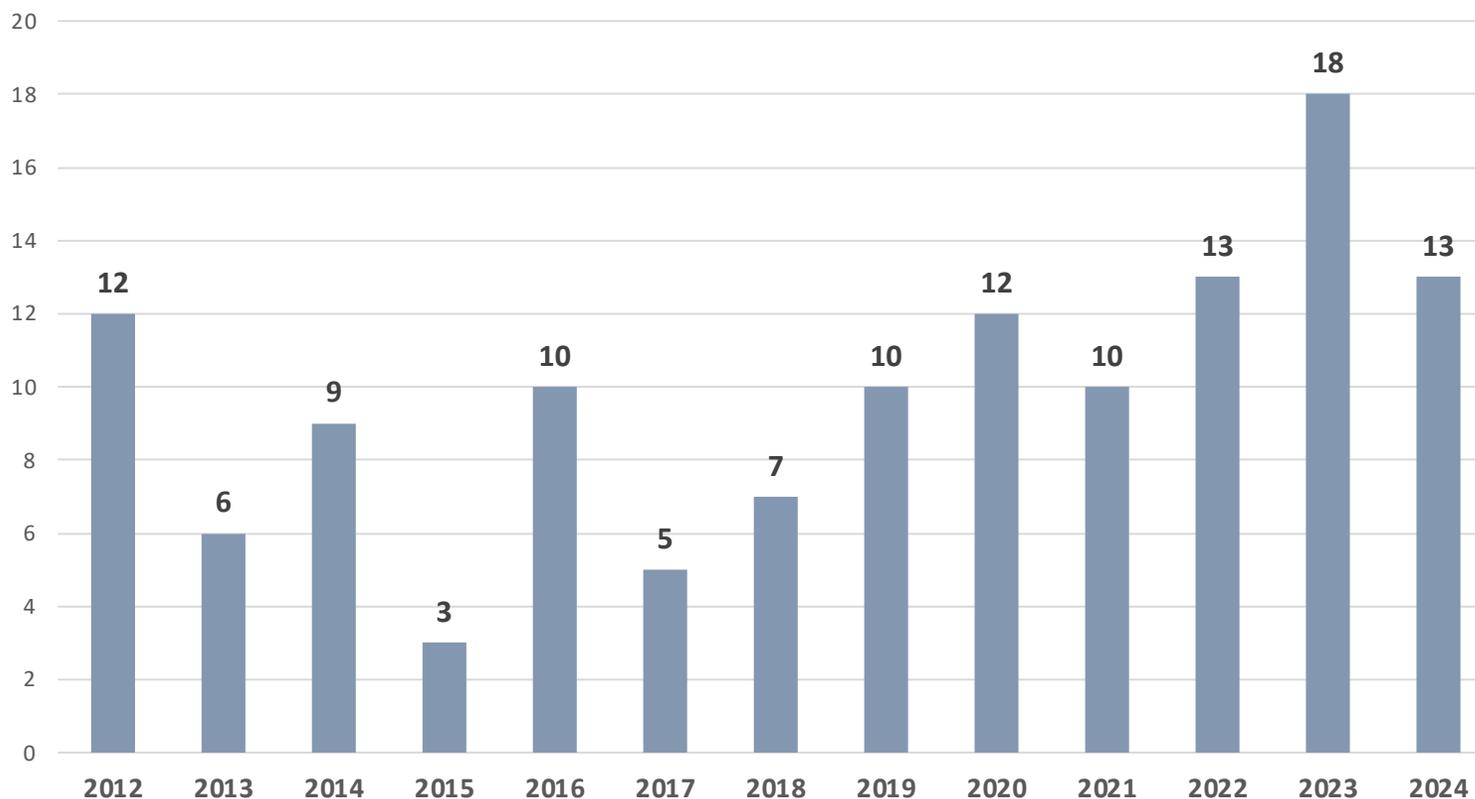
- Les producteurs ont trois priorités : la **protection de la propriété intellectuelle**, la **maitrise de l'exploitation des catalogues** et une **juste rémunération des ayants droit** dans un contexte d'entraînement des données liées aux œuvres par l'IA générative ;
 - Le process est long et complexe pour parvenir à atteindre ces objectifs et le travail est en cours à plusieurs échelons : au plan national et européen.
-
- Malgré tout, des **actions concrètes ont été amorcées** :
 - En octobre 2024, la SACD et les syndicats de producteurs ont adopté des recommandations relatives à l'insertion de clauses dans les contrats liant les auteurs aux producteurs afin de mieux accompagner le développement de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans la création française et européenne ;
 - Les producteurs ont été incités à déclarer leur opt-out ;
 - Des discussions interprofessionnelles permettent en ce moment d'analyser les modalités de licitation des œuvres qui pourrait notamment passer par une gestion collective volontaire.

La révolution est en route et cette situation crée des inquiétudes qui ne sont pas négligées par les producteurs en raison notamment de son impact potentiel sur l'emploi.



Long métrage : un volume de production qui reste élevé mais limité à l'échelle du cinéma français ...

Nombre de films d'animation agréés



Le cap des 10 films produits par an est durablement franchi depuis 2019

13 films agréés en 2023
dont 9 d'initiative française (FIF)

Part des FIF en moyenne :
entre 50 et 70% depuis 2019

moins de 5% du nombre de FIF
agréés tous genres confondus

Quelques bonnes nouvelles du côté diffuseur ... mais aussi des inquiétudes



france•tv

25 films entre 2024 et 2028
avec a minima 4 M€/an entre 2025 et
2027



crunchyroll

4% du CA dans la production
de long métrage d'animation
2 films /an



8% du l'obligation cinéma pour le
long métrage d'animation
3 M€/an

NETFLIX



prime video



CANAL+

Quelle place pour le long métrage
d'animation dans le cadre du nouvel
accord cinéma ?

Une clause de diversité dans les
accords cinéma qui cible les
films de moins de 4 M€ pas
l'animation

Des performances remarquées à l'export

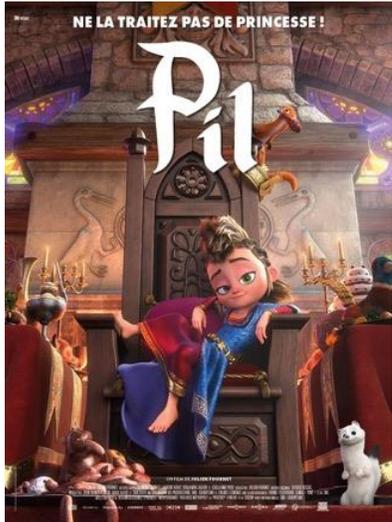


2022

2 FIF dans les 10ers films français

6ème

8ème



2023

2 FIF dans les 10ers films français

1er

3ème



2024

1 FIF dans les 10ers films français

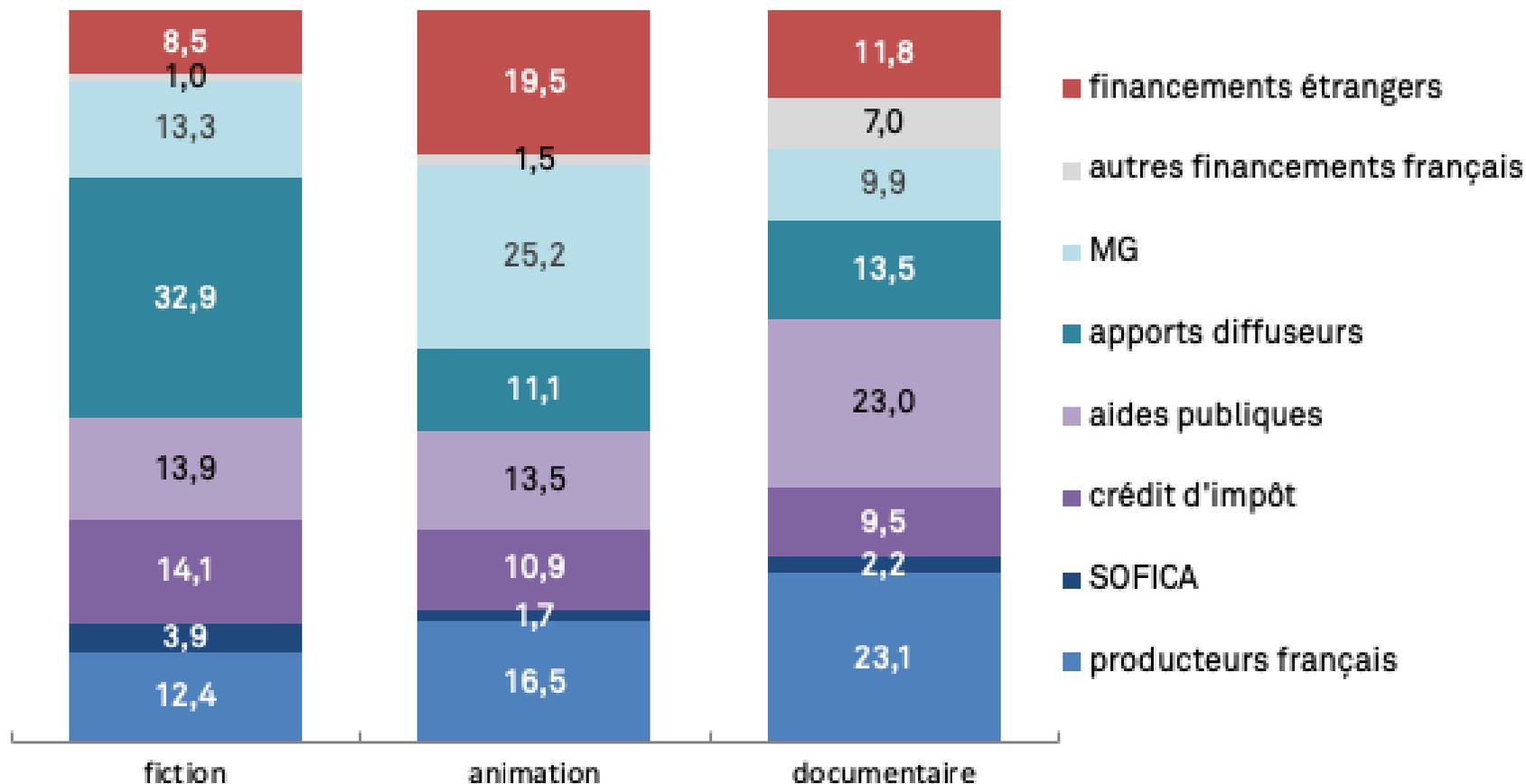
7ème



Un financement complexe



Répartition du financement définitif des FIF par genre sur 2019-2024*



Une part des aides publiques équivalente à la fiction (avec prise en compte de l'effet ATA à compter de 2019)

Une part du crédit d'impôt inférieure de près de 4 points par rapport à la fiction

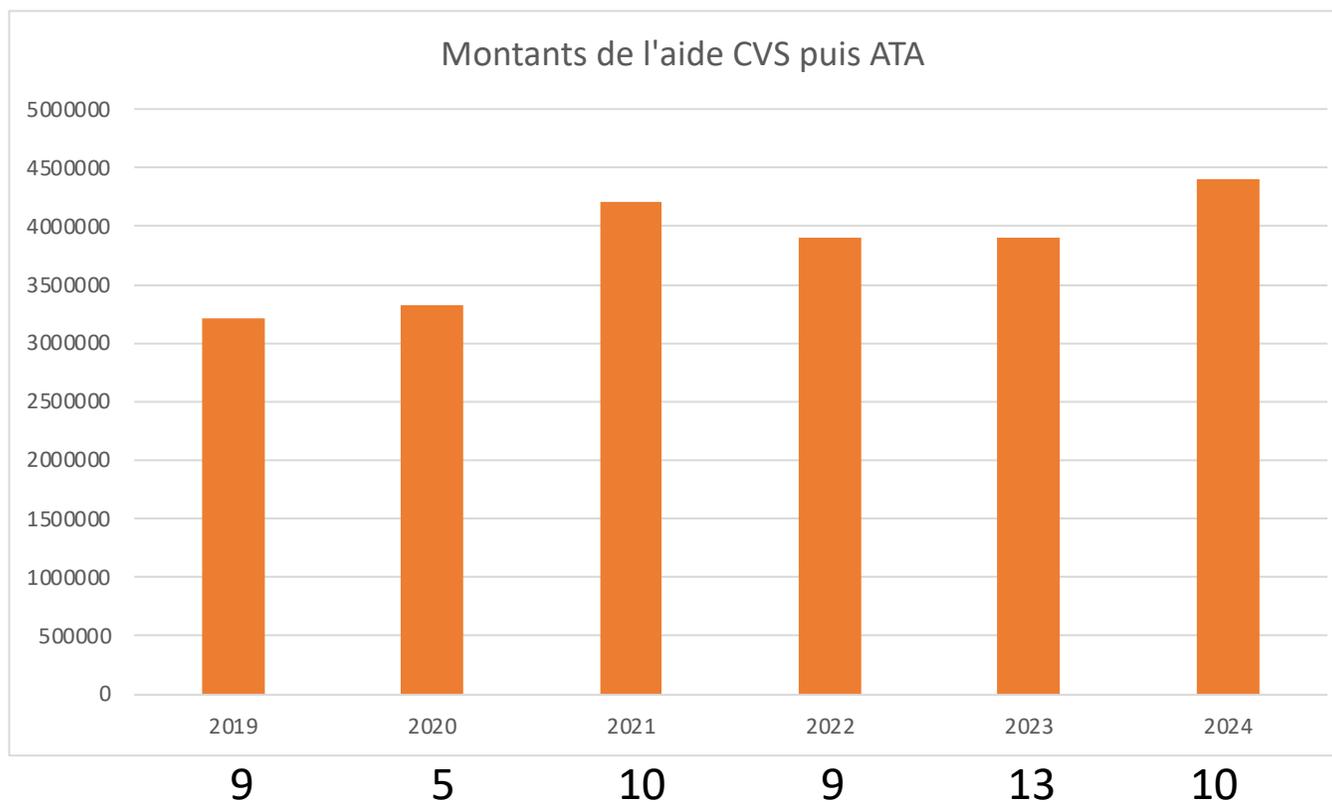
Des financements étrangers supérieurs de plus de 10 points par rapport à la fiction au détriment de l'emploi en France



Deux axes majeurs de travail

2019 : création d'une aide sélective au sein du Fonds CVS dotée de 1,5 M€
Bonus sur le soutien automatique cinéma mobilisé par les producteurs délégués
passe de 25 à 50% pour les LM animation

2022 : restructuration des différentes aides CVS en faveur de l'animation avec la création de l'ATA dotée d'un peu plus de 3 M€



4,4 M€ en 2024 dont
2,8 M€ LM soit un
apport moyen
de 300 K€ par film

Porter l'enveloppe à 7
M€ /an
à moyen terme pour
atteindre un apport
moyen de 500 K€ par
film et un plafond à
700 K€

Aide aux
techniques
d'animation

Nb LM aidés

Crédit d'impôt
cinéma

Porter le taux de 30 à 40% pour les longs métrages d'animation afin de compenser la faiblesse des apports du marché et permettre une localisation accrue de la dépense sur le territoire français face aux risques des coproductions à multiples territoires

Assises du cinéma d'animation



- La journée dédiée aux **Assises du cinéma d'animation** aura lieu le **1^{er} octobre 2025 au Forum des Images** en salle 500 et sera suivie d'un cocktail et d'une projection-surprise.
- Pensées et construites par l'AFCA, AnimFrance et le SPI, elles font écho au **besoin du secteur d'un échange collectif** autour de l'avenir du cinéma d'animation, des problématiques inhérentes à chaque catégorie d'acteurs de la filière et de la nécessité d'un meilleur accompagnement par les pouvoirs publics.
- Mettant en commun les points de vue de l'ensemble des maillons de la chaîne du cinéma d'animation, elles seront ponctuées de **4 temps forts, sous forme de tables rondes : sur l'écriture/développement, le financement de la production le matin ; la distribution, et la diffusion** (festivals, action culturelle, etc.) l'après-midi.

Dès le mois de juillet, un formulaire d'inscription sera disponible sur le site de tous les partenaires.

Venez nombreux !





Presents

carbulator.org

THE CARBON CALCULATOR DEDICATED TO THE ANIMATION INDUSTRY

MEASURE



REDUCE

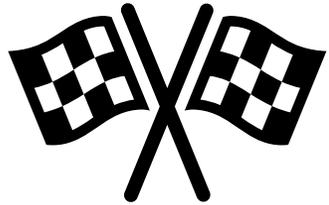


TRANSITION



RAISE AWARENESS





10 février 2025 : homologation du Carbulator par le CNC pour le calcul de l'empreinte carbone des œuvres d'animation (longs métrages, courts métrages, unitaires et séries audiovisuelles) et le pilotage de la réduction de leur empreinte carbone



1^{er} mars 2025 : mise en place de l'éco-conditionnalité des aides pour les œuvres d'animation

carbulator : une aventure collective



Un outil **POUR** et **PAR** le secteur de l'animation avec plus d'une dizaine de studios partenaires qui ont accompagné le projet au cours de son développement



ILLUMINATION



SUPERPROD



SUPAMONKS

Aide aux Moyens techniques
de production et de diffusion
en décembre 2023



PROCIREP



Le Syndicat
de la Production
Indépendante

Magelis

carbulator : pourquoi un outil spécifique ?



1. UNE ŒUVRE D'ANIMATION SE FABRIQUE AU SEIN D'UN OU DE PLUSIEURS STUDIOS ;



2. CES STUDIOS SONT DES INFRASTRUCTURES PÉRENNES OÙ PLUSIEURS ŒUVRES PEUVENT SE FABRIQUER SIMULTANÉMENT ;



3. UNE MÊME ŒUVRE PEUT ÊTRE FABRIQUÉE SUR PLUSIEURS SITES, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL ;

4. LES TEMPS DE PRODUCTION SONT DES TEMPS LONGS ALLANT JUSQU'À PLUSIEURS ANNÉES POUR UNE ŒUVRE.



carbulator : un outil désormais en service



400 comptes utilisateurs enregistrés
60 bilans de type CNC (prévisionnel et définitif confondus)
réalisés depuis le lancement il y a quelques semaines

Des formations :

- 34 personnes ont suivi une formation Carbulator
- et 80 autres ont suivi une formation dédiée au numérique avec une partie consacrée au Carbulator

ecoproduct

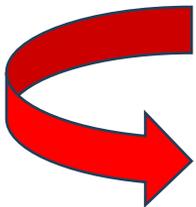

LA CARTOUCH'VERTE

Le guide de l'animation éco-responsable

Partenaires

ANIM
FRANCE

Magelis



Le Green Animation Guide

Une version internationale lancée cette semaine à Annecy

carbulator : et maintenant l'Europe



Plus de 80% des heures d'animation aidées par le CNC sont financées par au moins un partenaire étranger



De 15 à 25% de financements étrangers dans les œuvres audiovisuelles et cinématographiques françaises



Disposer d'un outil européen commun, fiable qui peut s'adapter facilement aux spécificités d'émission carbone de chaque pays. Question de souveraineté européenne.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !
www.animfrance.fr

ANNÉCY
2025
FESTIVAL